Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260915-DEL_2026_50-DE

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

2026/50

Séance du 15 Septembre 2026

Nombre de Conseillers : Présents : 15 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Date de la convocation : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; LUCIENNE A ; GOUVARY G ; CHEVALIER L ; HENRY C ; BERTHEU C ; TRAVERT M ; BERTHEU J-M ; BIGNON S ; CHRETIEN B ; COMMEREUC P ; FONTAINE G ; FROUGET L ; MANIVEL S ; OGIER J

Absents excusés :

Pouvoirs :

Madame FONTAINE Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2026/50 : DELEGATION DE SIGNATURE A CECILE LE GUELDRE, INSTRUCTRICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME A LAMBALLE TERRE ET MER

Monsieur Le Maire énonce :

Vu :

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.423-1, R.423-14 et R.423-15
- La délibération du Conseil municipal n°2024/36, autorisant le Maire à signer la convention de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols *(ADS)* entre la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et la commune
- L'élection du Maire le 20 mars 2026,

Considérant :

- La convention de fonctionnement du service commun ADS entre la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et la commune, signée le 17 septembre 2024, prévoyant la délégation du Maire aux agents chargés de l'instruction, désignés par Lamballe Terre & Mer, pour les courriers et documents préparatoires,
- La nécessité de donner une délégation de signature à Madame Cécile LE GUELDRE, afin de mener à bien l'instruction,

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DONNE une délégation de signature à Madame Cécile LE GUELDRE, afin de mener à bien les instructions d'urbanisme pour la commune de Sévignac.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAULT